



Scénario : Obéir ou ne pas obéir

Taille du groupe : 4-15

Ce scénario peut contenir un langage explicite et des références à des situations blessantes qui pourraient déclencher des émotions fortes chez certaines personnes. Si vous avez besoin d'aide, des services sont disponibles via le [Programme d'aide aux membres des FAC \(PAM FC\)](#) et le [Programme d'aide aux employés \(PAE\)](#).

Vous êtes membre d'une unité déployée en mission dans un pays qui a basculé dans une guerre civile à grande échelle. Votre supérieure a été convoquée au quartier général (QG) supérieur afin d'y recevoir des ordres. Avant de partir, elle vous ordonne de demeurer au QG et de veiller à ce qu'aucun membre des Forces armées canadiennes (FAC) ne quitte le camp pour quelque raison que ce soit sans avoir obtenu son autorisation expresse. Elle vous fait part de ses préoccupations quant aux expatriés canadiens (missionnaires, travailleurs humanitaires, étudiants, etc.) susceptibles d'être exposés à des risques en cas de reprise des hostilités, mais ne vous donne aucune directive précise à leur sujet et répète qu'aucun membre des FAC ne doit quitter sa position défensive sans sa permission.

Les communications avec votre supérieure deviennent irrégulières et rapidement inexistantes. Quelques heures plus tard, un collègue entre dans le poste de commandement et vous informe qu'il a reçu un message provenant de religieuses canadiennes qui dirigent un orphelinat dans la région. Il vous explique qu'un incendie a ravagé l'orphelinat et qu'un certain nombre de religieuses et d'enfants ont été blessés, alors que d'autres ont été tués. Juste avant que la communication ne soit coupée, les religieuses ont précisé que l'orphelinat était menacé d'une attaque directe et ont supplié les militaires de venir à leur rescousse.

Il vous informe qu'il organise une mission de sauvetage. Vous lui rappelez les ordres qui vous ont été donnés, mais il vous affirme qu'il ne restera pas les bras croisés sachant que des Canadiennes et des enfants sont en danger. Il refuse d'écouter et part. Il vous est impossible de communiquer avec votre supérieure ou toute autre personne à l'extérieur de votre camp.

Catégories

| | |
|----------------------------|--|
| Principes : | Respecter la dignité de toute personne, Obéir à l'autorité légale et l'appuyer |
| Valeurs : | Intégrité, Loyauté, Courage |
| Thèmes liés à la culture : | Service, Identité, Leadership |
| Types d'inconduite : | Non spécifié |
| Thèmes ACS Plus : | Non spécifié |
| Public : | Forces Armées Canadiennes |

Guide de facilitation

Objectifs d'apprentissage :

- Discuter des obligations éthiques « respecter la dignité de toute personne » et « obéir à l'autorité légale et l'appuyer » dans un contexte opérationnel.
- Discuter de la valeur éthique du courage par rapport à celle de la responsabilité, ainsi que du devoir par rapport à l'intégrité, le courage et la loyauté dans un contexte opérationnel.

Questions de facilitation :

1. Que feriez-vous dans cette situation? Quels sont les aspects à prendre en considération?
 - Permettre une discussion ouverte au sein du groupe.
 - Préoccupations d'ordre éthique : Même si votre supérieure a donné l'ordre très clair de ne pas quitter le camp, elle a quand même exprimé des préoccupations quant aux expatriés. Y a-t-il une intention implicite? Même s'il n'y en a pas, devriez-vous agir pour sauver les religieuses canadiennes et les enfants dont elles ont la charge?
 - Facteurs d'ordre personnel : Les valeurs que vous défendez sont en jeu parce que vous voulez aider les religieuses, mais vous êtes tenu d'obéir à l'autorité légale et de l'appuyer.
 - Facteurs liés au contexte : Les militaires canadiens risquent d'être la cible d'une attaque directe s'ils quittent le camp. Si vous soutenez la mission de sauvetage, vous devez savoir qu'il pourrait y avoir des victimes. Êtes-vous légalement tenu d'aider les Canadiens et Canadiennes en cas de danger?
2. Quel est le dilemme éthique dans cette situation?
 - Ce dilemme éthique soulève des obligations contradictoires.
 - Ces obligations sont celle de suivre les ordres de votre supérieure et celle de protéger les personnes dans le besoin. La situation a changé et les personnes que vous représentez, les religieuses canadiennes, sont en danger. La décision d'agir serait-elle considérée comme un acte de désobéissance ou comme une réinterprétation de l'intention du supérieur?
3. Quels plans d'action pourraient être entrepris dans ce scénario?
 - Option 1 : Aller voir votre collègue et lui ordonner d'arrêter la mission de sauvetage, ou le mettre en état d'arrestation pour avoir désobéi à l'ordre légitime de la supérieure. Cela pourrait le calmer, ce qui vous donnerait le temps de contacter votre supérieure pour obtenir des instructions sur la manière de gérer la situation.
 - Option 2 : Rassembler vos autres collègues et leur demander de vous aider à convaincre leur collègue de ne pas agir de manière impulsive. Il est possible qu'ils approuvent sa décision de prendre des mesures. Quoi qu'il en soit, ils vous feront peut-être voir certains côtés de la situation qui vous avaient échappé.
 - Option 3 : Ignorer la situation et continuer à essayer de contacter votre supérieure. Votre collègue a pris une décision dont il doit être prêt à assumer l'entière responsabilité. Cependant, en faisant fi de la situation, vous lui permettez de désobéir à un ordre légitime. Vous ne respectez pas l'intention de votre supérieure et des militaires canadiens risquent d'être tués au cours de la mission de sauvetage.
 - Option 4 : Soutenir votre collègue. Si vous faites cela, vous devrez assumer la responsabilité de vos actes et rendre des comptes.